

**BAYEUX INTERCOM**  
**Communauté de communes**

**COMPTE RENDU**  
**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du Jeudi 17 Décembre 2020**

Date de convocation : 10 décembre 2020

Aujourd'hui dix-sept décembre deux mille vingt

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

**Etaient présents :** M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE – M. Patrick CREVEL – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHE – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – Mme Agnès VALETTE – M. Matthieu FRISON – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

**Pouvoirs :** M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) donne pouvoir à M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Christine CABON (**Bayeux**) – M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Loïc JAMIN (**Bayeux**) – Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Isabelle BOUDARD (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Béatrice CHATEL (**Bayeux**) – Mme Agnès FURON (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Matthieu FRISON (**Bayeux**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) donne pouvoir à M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) donne pouvoir à Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**).

**Absents excusés :** M. Gilbert MICHEL remplacé par M. Nicolas POITEVIN (**Ranchy**) – M. Gilles MOULIN remplacé par M. Jean-Michel GRANDCOLLOT (**Sully**).

**Absents :** M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Michel GRANDCOLLOT

**Secrétaires auxiliaires :** M. Erwan GOUEDARD et M. Alain QUONIAM

N° 01

**OBJET : Travaux – Fixation des tarifs pour l'aire d'accueil des gens du voyage.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide :**

- **D'approuver** la fixation des nouveaux tarifs « aire d'accueil des gens du voyage » tels que définis dans le corps de la présente délibération ;
- **De fixer** leur mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **D'inscrire les recettes** correspondantes au budget principal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

**OBJET : Travaux – Avenants au marché « Construction de classes et d'un réfectoire de type industrialisé et remise aux normes de 2 classes – Groupe Scolaire de Juaye-Mondaye ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les avenants présentés dans le corps de la délibération relatifs au marché de construction de classes et d'un réfectoire de type industrialisé et remise aux normes de 2 classes sur le groupe Scolaire de Juaye-Mondaye ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment lesdits avenants.

N° 03

**OBJET : Enseignement – Convention entre Bayeux Intercom et la ville de Bayeux relative à la mise à disposition d'équipements, de prestations de services et de personnels communaux pour l'année 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention, telle que jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 04

**OBJET : Enseignement – Convention entre Bayeux Intercom et la commune de Longues-sur-Mer relative à la mise à disposition d'équipements communaux. Renouvellement de la convention pour 2021 et 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention, telle que jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 05

**OBJET : Enseignement – Convention entre Bayeux Intercom et la commune de Subles relative à la mise à disposition d'équipements communaux pour 2021 et 2022.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention, telle que jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 06

**OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Création boutique et tarifs.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise en place d'offres commerciales pour le centre aquatique Auréo telles que présentées dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 07

**OBJET : Administration Générale – Rapport d'activité 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la communication du rapport d'activité 2019 de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président à adresser le rapport d'activité 2019 au Maire de chaque commune membre.

N° 08

**OBJET : Administration Générale – Délibération relative à la présentation du rapport annuel de situation en matière d'égalité Femmes/Hommes 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le rapport annuel sur l'égalité Femmes/Hommes tel que présenté en annexe ;
- **D'autoriser** le Président à adresser le rapport d'activité 2019 au Maire de chaque commune membre.

N° 09

**OBJET : Administration Générale – Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10

**OBJET : Administration Générale – Plan de formation des élus.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la délibération ainsi que les principes définis dans le règlement joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 11

**OBJET : Mutualisation des services – Mutualisation des Services Techniques – Création d'un service commun.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le principe de création d'un service commun « Direction des Services Techniques Mutualisée » entre la Ville de Bayeux et la Communauté de communes Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention portant création du service qui est jointe en annexe.

N° 12

**OBJET : Mutualisation des services – Mise à disposition de service dans le cadre du Pôle du Développement du Territoire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le principe du renouvellement de la mise à disposition de service tel qu'exposé dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention relative à cette mise à disposition jointe en annexe.

N° 13

**OBJET : Mutualisation des services – Convention portant sur le service commun Direction Générale des Services.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le principe du renouvellement de l'organisation d'un service commun Direction Générale des Services entre la Ville de Bayeux et de la Communauté de communes Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention portant sur le service commun Direction générale des Services jointe en annexe.

N° 14

**OBJET : Mutualisation des services – Convention portant sur le service commun Direction de l'Administration Générale.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le principe du renouvellement de l'organisation d'un service commun Direction de l'Administration Générale entre la Ville de Bayeux et de la Communauté de communes Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention portant sur le service commun Direction de l'Administration Générale jointe en annexe.

N° 15

**OBJET : Commande Publique – Groupement de commandes et lancement de l'Appel d'Offres pour la fourniture de liens réseaux informatiques inter-bâtiments et de liens d'accès internet.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture de liens réseaux informatiques et liens d'accès internet, jointe à la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 16

**OBJET : Commande Publique – Groupement de commandes et lancement d'une consultation pour l'acquisition de défibrillateurs et services associés.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs et services associés ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 17

**OBJET : Eau potable – Défense incendie – Projet de protocole transactionnel.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le protocole transactionnel joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération notamment ledit protocole ;

N° 18

**OBJET : Eau Potable – Transfert des ouvrages du réseau eau potable du lotissement communal « Le Clos du Poirier » de la commune de Nonant à Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession des ouvrages de l'eau potable du lotissement « Le Clos du Poirier » de la commune de Nonant à Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir.

N° 19

**OBJET : Eau Potable/Défense Incendie – Acquisition d'une partie de l'extraction du Domaine Public : acquisition d'un terrain de 8 m<sup>2</sup> sur la commune de Guéron.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition de la parcelle section ZC (en attente d'un nouveau numéro) pour une surface de 8 m<sup>2</sup> ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 20

**OBJET : Assainissement – Convention de rejet des effluents industriels avec la société FRIAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 21

**OBJET : Assainissement – Convention de rejet d'effluents industriels avec la société Maison Johanès Boubée.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 22

**OBJET : Assainissement – Avenant à la convention de suivi agronomique des boues issues de l'unité de traitement des eaux usées de Tracy-sur-Mer.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 23

**OBJET : Développement Touristique – Convention pluriannuelle 2021/2023 entre la Communauté de communes et l'association Office de tourisme de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 24

**OBJET : Développement Economique/Tourisme – Dérogation temporaire au repos dominical des salariés du territoire de la Ville de Bayeux pour 2021 (commerces de détail alimentaire et des établissements de vente en gros).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'émettre** un avis concernant les dérogations temporaires au repos dominical des salariés des commerces de détail sur le territoire de la Ville de Bayeux dans les conditions précitées pour l'année 2021 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 25

**OBJET : Développement Economique/Tourisme – Dérogation temporaire au repos dominical des salariés des territoires des communes de Saint-Vigor-le-Grand et Arromanches pour 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'émettre** un avis concernant les dérogations temporaires au repos dominical des salariés des commerces de détail sur les territoires des communes de Saint-Vigor-le-Grand et Arromanches dans les conditions précitées pour l'année 2021 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 26

**OBJET : Développement Economique – Vente des lots 1b et 1c portés au cadastre sous ZE n°155 et n°168 sur la ZAC des Longchamps (tranche 2) au profit de la SNC ACTIVA portée par la SARL PIERRES NORMANDES.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus) **décide** :

- **D'approuver** la cession des lots n°1b et 1c portés au cadastre sous le n°155 et 168 de la section ZE d'une surface d'environ 7 772M<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) situé dans la ZAC des Longchamps au profit de SNC ACTIVA au prix de 22 € HT le m<sup>2</sup> ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à BAYEUX.

N° 27

**OBJET : Développement Economique – Avenant de transfert de la convention « Aide à l'Immobilier d'Entreprise » à la société FRIAL.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le transfert du bénéfice de la convention « Aide à l'Immobilier d'Entreprise » à la SAS FRIAL ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'avenant de transfert de ladite convention.

N° 28

**OBJET : Développement Economique – Election de trois membres supplémentaires au sein de la Commission « Développement Economique ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De désigner** Messieurs Gilles ISABELLE, Henry LEMAÎTRE et Sébastien BERARD en tant que membres de la Commission « Développement Economique » ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 29

**OBJET : Aménagement du Territoire – Délibération motivée pour l'ouverture à l'urbanisation dans le cadre de la modification n° 2 du PLUi de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU située Route de Barbeville à Bayeux et la suppression de périmètres de secteurs de projets sur les sites suivants :
  - o Site des Abattoirs à Bayeux,
  - o Secteur Nord du By-pass (Saint-Vigor-Le-Grand)
  - o Secteur Sud du By-pass / plateau de l'Aure (Saint-Vigor-Le-Grand)
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 30

**OBJET : Aménagement du Territoire – Modification du PSMV – Site Patrimonial Remarquable de Bayeux – Avis de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De rendre** un avis favorable en vue de l'approbation de la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de la ville de Bayeux
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 31

**OBJET : Politique de l'Habitat – Convention d'adhésion à l'espace FAIRE Régional dans le cadre de la mise en place du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** l'adhésion de la Communauté de communes à l'espace conseil FAIRE Régional pour l'année 2021 selon les modalités prévues dans la convention jointe ;

- **D'autoriser**, le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 32

**OBJET : Politique de l'Habitat – Convention d'Utilité Sociale (CUS) Inolya.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la Convention d'Utilité Sociale avec Inolya ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 33

**OBJET : Environnement – Rapport d'activités 2019 de COLLECTEA.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la présentation du contenu du rapport d'activité de Collectéa sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets pour l'année 2019 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 34

**OBJET : Environnement – Rapport d'activités 2019 du SEROC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la présentation du contenu du rapport d'activité du SEROC sur le prix et la qualité de service public d'élimination des déchets pour l'année 2019 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 35

**OBJET : Aménagement du Territoire – Convention d'expérimentation relative à la modélisation de l'impact potentiel sur les réseaux de distribution électrique du Plan Climat Air Energie et des projets de développement urbain sur le territoire de Bayeux Intercom.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accepter**, l'échange de données avec le SDEC Energie, Enedis et Bessin Urbanisme tel que prévu dans la convention jointe ;
- **D'autoriser**, le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 36

**OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la suppression et les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 37

**OBJET : Ressources Humaines – Mutualisation des services techniques : création d'emplois dans le cadre du transfert de personnel (service commun entre Bayeux Intercom et la Ville de Bayeux).**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** le transfert depuis la Ville de Bayeux vers la Communauté de communes Bayeux Intercom des agents du service commun « Direction des Services Techniques » et dont le périmètre porte sur :
  - o La Direction des Services Techniques,
  - o Le pôle Patrimoine,
  - o Le pôle Etudes et maîtrise d'ouvrage,
- **D'approuver** la création de 7 postes dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - o 1 poste d'ingénieur principal à temps complet,
  - o 2 postes de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - o 1 poste de technicien à temps complet,
  - o 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - o 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
- **De préciser** que le régime indemnitaire antérieur des agents transférés est conservé s'ils y ont intérêts,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 38

**OBJET : Ressources Humaines – Renouvellement de la Convention d'adhésion à la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le conventionnement avec le Centre de gestion du Calvados concernant la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité,
- **D'accepter** les termes de la convention annexée et d'inscrire au budget le montant prévisionnel de cette mission
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 39**

**OBJET : Ressources Humaines – Comité des Œuvres Sociales (COS) – Subvention 2020.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le versement au COS pour l'année 2020 d'une subvention de 19 122,00 euros ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 40**

**OBJET : Finances – Décisions modificatives.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 18 décembre 2020

Le Président de Bayeux Intercom

A rectangular stamp containing the Bayeux Intercom logo, which consists of a grid of dots forming a stylized 'B' shape. The text 'Bayeux Intercom' is printed below the logo. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.

Patrick GOMONT